

**MAIRIE  
DE  
CRAPONNE SUR ARZON**



HAUTE-LOIRE  
43500

Tél. 04 71 03 20 03  
Fax 04 71 03 36 16

**SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**28 SEPTEMBRE 2016**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

L'assemblée a demandé la démission de la commune du réseau des Stations Vertes de Vacances.

Par convention de servitudes, ENEDIS (anciennement ERDF) avait été autorisé à implanter deux supports pour conducteurs aériens sur la parcelle cadastrée AY 424. Le Conseil Municipal a délibéré pour autoriser cette mise à disposition qui va être transcrite par acte authentique chez un notaire.

Une demande a été formulée pour l'occupation d'une partie de la parcelle cadastrée AM 45 appartenant à la section d'Orcerolles. Dans ce cadre le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention avec les deux demandeurs, la commune et l'ONF.

La Direction Départementale des Territoires n'instruit plus les autorisations d'urbanisme pour les communes disposant d'un PLU ou d'un POS dès lors que ces communes font partie d'une intercommunalité de plus de 10 000 habitants. Dans le cadre de la nouvelle agglomération, un service commun a été mis en place et le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention définissant les modalités de mise à disposition de ce service.

Par délibération antérieure, le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre d'attributions dont les droits de préemption. Dans le cadre de l'adhésion de la commune à l'EPF SMAF, cette structure a été autorisée à intervenir en la matière également.

Le Conseil Municipal a approuvé la création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016 pour les besoins du service notamment dans le cadre de la gestion de projets.

Laurent MIRMAND  
Maire de CRAPONNE-SUR-ARZON

